

Dépliant PDS fondamental



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ÉCOLES FONDAMENTALES 2017-2020

“ En route vers le nouveau PDS ”
Vue d'ensemble & planification



pds - DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le **Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)** est une démarche structurée, commune et cohérente entreprise par la communauté scolaire. Il vise à répondre pleinement aux spécificités locales de l'école et à ses besoins. Il est pris en compte dans l'organisation scolaire.

Pour ce faire :

- l'autonomie des écoles sera accentuée
- des ressources supplémentaires seront mises à disposition des écoles
- la collaboration entre tous les acteurs scolaires sera renforcée
- les démarches menées seront davantage appuyées et soutenues par un accompagnement adapté aux besoins de l'école
- les écoles disposeront d'une flexibilité accrue pour fixer les objectifs et mettre en œuvre les plans d'action
- de nouveaux outils seront proposés pour permettre une simplification de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation

“Responsable de son développement, l'école adopte une posture collaborative et participative œuvrant pour l'accomplissement et la réussite de tous ses élèves.”

pds - SA DURÉE ? SES ÉTAPES ?

Le **PDS** porte sur une durée de 3 années scolaires et intègre :

1. La présentation et la documentation de l'offre scolaire locale ainsi que l'analyse de la situation globale qui permettent de dégager les priorités de l'école.

Cette démarche porte sur toutes les dimensions qui visent l'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'enseignement.

Elle doit au minimum faire référence aux 5 domaines suivants :

- a. L'organisation de l'appui pédagogique*
 - b. L'encadrement des enfants à besoins spécifiques/particuliers*
 - c. La coopération et la communication avec les parents d'élèves*
 - d. L'intégration des technologies de l'information et de la communication*
 - e. La coopération avec l'éducation non formelle*
2. La définition d'un objectif au minimum qui découle des priorités dégagées préalablement.
 3. Un plan d'action pour chaque objectif précisant les personnes responsables, les ressources engagées, les moyens utilisés, les échéances à respecter et les critères d'évaluation à envisager.
 4. Une évaluation et adaptation continues du **PDS** en cours.

pds - QUI PARTICIPE / ACCOMPAGNE ?

Le **PDS** est élaboré par le comité d'école sous la responsabilité de son président, en concertation avec les partenaires scolaires, dont les représentants des parents d'élèves et les responsables de la structure d'encadrement et d'accueil.

Le président du comité d'école veille à l'implémentation des décisions prises par la communauté scolaire dans le contexte du **PDS**.

NEW

Un instituteur spécialisé en développement scolaire (I-DS) soutient activement l'école dans la documentation et l'analyse de sa situation. Il épaulé le président et le comité d'école dans l'élaboration et la mise en œuvre du **PDS** et informe le directeur de région de son état d'avancement.

- Le corps enseignant prend la décision finale concernant le **PDS** qui est validé dans le cadre d'une réunion plénière par vote majoritaire et engage ainsi l'ensemble du personnel précité. Il est ensuite soumis pour avis à la commission scolaire.
- Le directeur de région est entendu en son avis.
- Le **PDS** est soumis pour approbation au conseil communal.
- L'IFEN soutient les écoles pour établir et mettre en oeuvre leur plan de formation s'intégrant dans leur démarche **PDS**.

“Teamwork is the ability to work together toward a common vision. The ability to direct individual accomplishments toward organizational objectives. It is the fuel that allows common people to attain uncommon results.”

Andrew Carnegie

pds - LES OUTILS À DISPOSITION ?

Outre un accompagnement renforcé de la part des I-DS, un ensemble d'outils sera proposé aux écoles afin de faciliter la démarche continue de développement scolaire.

Les outils existants (*ex : guide pratique PRS, formulaire PRS, fiche bilan PRS, Rapport-école...*) sont en cours de révision sur la base des expériences et des commentaires recueillis pendant la tournée de l'Agence-qualité dans les écoles entre novembre 2015 et mars 2016.

NEW

Par ailleurs, en cohérence avec une politique éducative tournée vers les nouvelles technologies, un outil de suivi et de documentation du **PDS** appelé « edvance », développé spécifiquement pour la gestion de projets dans les écoles luxembourgeoises, sera progressivement introduit.

*“Promouvoir la contagion des idées et
des solutions nouvelles”*

François Muller

NEW

Afin de favoriser un élan collectif au sein des écoles, de les encourager à se mobiliser pour améliorer la qualité scolaire et de valoriser leur travail et leur engagement, une première journée de l'innovation pédagogique sera organisée durant l'année 2017-2018.

Cette journée a pour objectif général de valoriser la capacité de recherche et d'innovation du système éducatif luxembourgeois mais aussi de mettre en réseau les écoles autour de cette dimension.

Des professionnels et des chercheurs de l'éducation et de la formation ainsi que des partenaires de l'éducation seront invités à partager leur vision et leur expérience afin de les mettre au service des écoles et des acteurs du développement scolaire. Après un appel à projets innovants dans les écoles, celles-ci pourront présenter leurs dispositifs et leurs résultats aux autres acteurs scolaires.

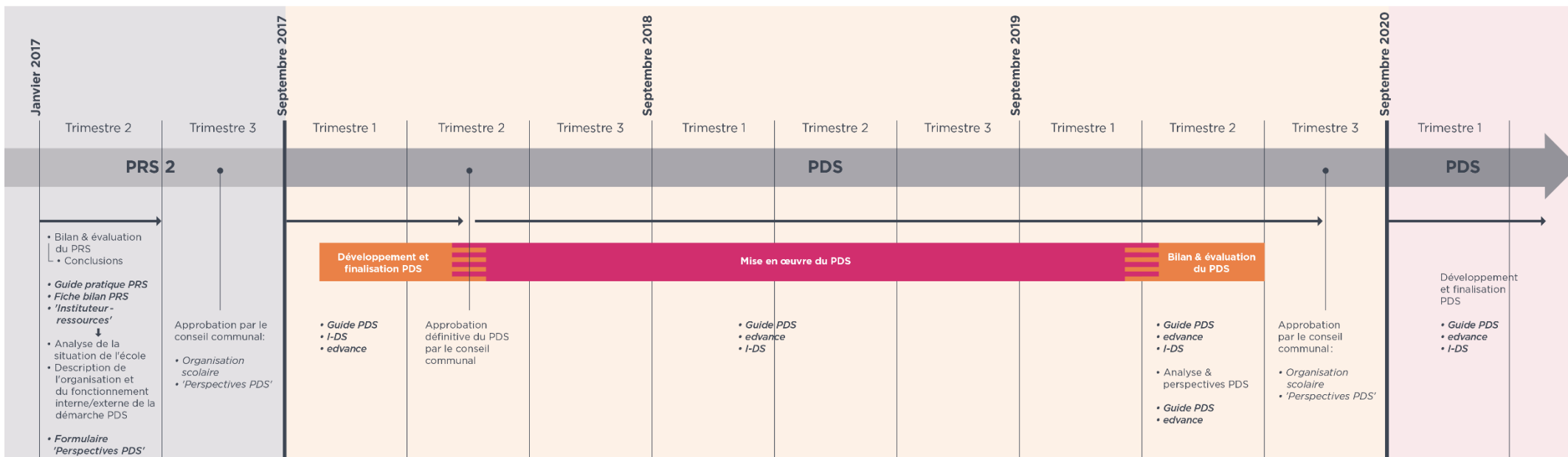
pds - LES PROCHAINES ÉTAPES

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

- finalisation des mesures du plan d'action PRS 2016-2017
- bilan et évaluation du PRS2
- début de la phase d'analyse de la situation globale de l'école & description de l'organisation et du fonctionnement interne/externe de la démarche PDS
- élaboration d'un document de synthèse nommé '*Perspectives PDS*'
- présentation et approbation du document '*Perspectives PDS*' au conseil communal

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

- poursuite de l'analyse et de l'élaboration du PDS avec les I-DS
- finalisation du PDS avec la formulation des premiers plans d'action
- approbation définitive du PDS par le conseil communal
- début de la mise en œuvre du PDS



CONTACT

SCRIPT - Division du développement
des établissements scolaires

eduPôle Walferdange
Route de Diekirch
L-7220 Walferdange



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse